

Décision

Générale

modern

Décision n° 78-0998/MI portant constitution d'une commission consultative chargée d'examiner la réglementation existante en matière de circulation et de stationnement.

n° 78-0998/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
10 septembre 1978

Numéro JO
n° 2 du 24/04/1979

Date du numéro
24 avril 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lots n°s LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°78-018 du 5 février 1978 fixant la composition du Gouvernement et les attributions des ministres ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Est constituée une commission consultative chargée d'examiner la réglementation existante en matière de circulation et de stationnement et de proposer les modifications nécessaires.

Article 2

- Cette commission est composée comme suit
 - le chef de district, président
 - le directeur des Travaux publics
 - le commissaire central de police
 - le commandant de la gendarmerie nationale
 - le commandant du corps urbain
 - l'inspecteur national des Services de Secours et d'Incendie
 - le chef des services techniques de la Voirie. Chaque membre pourra se faire représenter par une personne qualifiée de son service.

Article 3

-Les membres sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

par le ministre de l'Intérieur, MOUMIN BAHDON FARAH.